

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-cinq le vingt-deux mai**, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 24*

**Présents :** Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

### **Excusés par procuration :**

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 22 mai 2025

Jacques BERNIS donne procuration à Lucile VALADAS en date du 17 mai 2025

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 22 mai 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Danielle TODESCO en date 22 mai 2025

Gilles MONTI donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date 16 mai 2025

Martine NOUHOUT donne procuration à Bruno COMTE en date du 22 mai 2025

Emilio ZABALETA donne procuration à Alain AUTHIER en date du 12 mai 2025

Christian DESMOULIN a donné procuration à Valérie MILLON en date du 19 mai 2025

### **Excusée :**

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Francis COISNE

Objet : Demande de garantie d'emprunt – Limoges Habitat (la Filature – construction de 39 logements)

### **Délibération 2025-42**

Le bailleur emprunteur Limoges Habitat sollicite une garantie à hauteur de 50 %, auprès de la Ville de Panazol. Le bailleur emprunteur Limoges Habitat a décidé de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt d'un montant total de **4 298 852 €** destiné à financer la construction de 39 logements rue de La Filature à Panazol.

La synthèse des caractéristiques de l'emprunt figure dans le contrat de prêt CDC n°166127, annexé au présent dossier de synthèse et faisant partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt (jusqu'au complet remboursement de celui-ci) et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal est invité à accorder sa garantie solidaire à hauteur de 50% pour l'emprunt susmentionné.

### **DÉLIBÉRATION**

**VU** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article 2305 du Code Civil ;

**VU** le Contrat de prêt n° 156692 (en annexe signé) entre l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole « Limoges Habitat » ci-après l'emprunteur et la Caisse de Dépôts et Consignations ;

**VU** la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** la demande en date du 23 décembre 2024, formulée par le bailleur social Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole « Limoges Habitat » en vue d'obtenir la garantie de 50% d'un emprunt global de 4 298 852 € destiné à la construction de 39 logements sociaux rue de La Filature à Panazol.

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **4 298 852 €**, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°166127 constitué de quatre lignes de prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 149 426 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- **DE VALIDER** les conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;
- **D'AUTORISER**, en conséquence, Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme  
En Mairie, le 23 mai 2025

Le Maire



Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le **27 MAI 2025**  
Publié ou notifié  
Le **27 MAI 2025**



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB42 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 23/05/2025

Objet : DELIB42-Demande de garantie demprunt Limoges Habitat

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Emprunts

Date de télétransmission : 27/05/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB42-Demande de garantie demprunt Limoges Habitat .pdf

Annexes :

1 - DELIB42-ANNEXE-GARANTIE D EMPRUNT LIMOGES HABITAT.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buison +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250523-DELIB42-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/05/2025